

Écho municipal

Mot de la mairesse

Bon mois de juin à tous!

Juin rime avec la fin des classes, la saison touristique qui prend réellement son envol, l'activité sur la rivière qui s'active, les pique-niques, les randonnées en vélo, les marches en forêt, le camping, les vacances...

J'ai envie de nous souhaiter à tous une excellente saison estivale à saveur de légèreté, de rencontres enrichissantes, d'art de toutes sortes mais également de patience, de respect et de prudence.

Profitez au maximum de votre temps entourés des gens qui comptent pour vous car le plus important, c'est sans aucun doute "être tout simplement ensemble". Bon été!!

Coup de coeur du mois!

Félicitations à nos jeunes qui fréquentent l'école primaire Des Phénix et qui ont relevé un défi de taille. Certains ont participé à un défi marathon et couru 12 km sous la pluie.

Un énorme **BRAVO** pour votre persévérance.

Suivi de la dernière séance

Résolutions

Attendu la circulation toujours plus dense sur la rivière Saint-Maurice et que plusieurs plaisanciers semblent ignorer les règles élémentaires de prudence; la ville de Shawinigan a établie un code d'éthique de navigation pour la rivière. La municipalité appui la Ville de Shawinigan dans sa demande d'instaurer un code d'éthique de navigation.

La municipalité appuie l'OBNL de la piste cyclable qui est à l'étude pour ce projet du même nom et rembourse l'OBNL pour les frais d'ouverture de dossier auprès du registraire des entreprises du Québec.

Le conseil procède à l'embauche contractuel de madame Manon Bastarache pour effectuer l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité.

De plus, le conseil accepte l'engagement de monsieur Nick Muller à titre de journalier à la mise à l'eau.

Joyeux anniversaire à tous les merveilleux pères que vous êtes!

Festivités

Fêtons cette année la St-Jean Baptiste en toute simplicité!

Venez faire du **Zumba à 15h** apportez votre **pique-nique** pour profiter du bord de l'eau et dès **19h, discours, musique et feu d'artifice** seront au rendez-vous. Nous ne sommes pas à l'abri de quelques surprises. En cas de pluie, on se voit à la salle communautaire.

Dates des cueillettes

Ordures

Tous les mardis.

Recyclage

14 juin	28 juin
12 juillet	26 juillet

Prochaine séance

Séance ordinaire

Lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue Grandes-Piles. Bienvenue!



Flash Info

L'asphalte est un mélange de bitume et de granulats. C'est un matériau. Il ne fait pas partie de la famille des végétaux. Arroser l'asphalte n'agrandira pas nos entrées de stationnement. Gardons notre précieuse eau afin de l'utiliser à bon escient et non pas pour laver nos entrées de cour. Merci pour l'avenir!



Malheureusement, pour différentes raisons, nous vous informons qu'il n'y aura pas de camp de jour cet été. Nous en sommes vraiment désolés.

Bibliothèque

La bibliothèque vous offre un présentoir d'auteurs autochtones :

Dawn Dumont, Natasha Kanapé Fontaine, Michel Jean, Jocelyn Sioui, Joséphine Bacon et autres.

Album :

« Comme je suis » Marilou Côté
« Un dessin pour papa » Sylvain Bouton
« La magnifique aventure de Rakou, le petit raton laveur » Yves Langlois

Roman jeune :

« L'étonnante sorcière » Dominique Demers

Roman :

« Les villages de Dieu » Emmelie Prophète
« Yandata, l'éternité au bout de la rue » Jean Sioui
« Le grand monde » Pierre Lemaître
« Bluebird, bluebird » Attica Locke »
« Enlève la nuit » Monique Proulx
« L'homme aux chats » Michèle Ouimet
« Changer l'eau des fleurs » Valérie Perrin
« Légendes d'Ashur-Sin t.1 à t.5 » Anne Robillard

Documentaire :

« Chez les deux pieds sans plumes » Pierre Morency
« Le nouveau potager » Albert Mondor

Mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi de 18 h 00 à 20 h 00

Vendredi de 15 h 30 à 17 h 30

L'Équipe :

Claudette Archambault, Claire Angers,
Ginette Boisvert-Doucet, Claudette Côté
ainsi qu'Isabelle Naud



Chronique

"Sécurité incendie"

Avec l'arrivée de l'été, le Service désire rappeler aux citoyens quelques conseils de sécurité concernant l'utilisation d'un foyer extérieur au bois afin de diminuer les effets de la fumée sur l'environnement et le voisinage.

Il faut d'abord préciser qu'il est permis sur le territoire de faire des feux en plein air dans un foyer extérieur à la condition que cela respecte la réglementation. Ce qui sous-entend que votre feu ne doit pas émettre de la fumée dense, de la suie ou des étincelles. Il faut faire preuve de civisme et toujours penser aux voisins et à l'environnement.

Il va de soi qu'il est préférable aussi d'éviter de faire un feu en présence de forts vents. Pour vos feux en plein air, il est aussi recommandé d'utiliser du bois sec et sain.

Pour plus d'informations sur les foyers extérieurs et la sécurité avec les feux en plein air, vous pouvez contacter votre Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du St-Maurice au 819 646-5200. Pour toute situation qui nécessite une assistance immédiate, composez le 9-1-1.

• ATTENTION •

Toute personne désirant faire un feu ne respectant pas les conditions mentionnées ci-haut, doit présenter une demande de permis de brûlage au service de sécurité incendie de la municipalité et ce, au moins 72 heures avant la date prévue du brûlage.

Pour obtenir un permis de brûlage ou pour toute autre question, communiquez par téléphone au 819 646-5200.